



**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
CORSE

écophyto2018

Réduire et améliorer l'utilisation des phytos :
moins, c'est mieux

Bulletin de Santé
du Végétal
Région Corse

Agrumiculture

N°4 – 21 Juin 2011

SOMMAIRE

Clémentinier

Prévisions Météo

Structures partenaires dans la réalisation des observations nécessaires à l'élaboration du Bulletin de Santé du Végétal de Corse Agrumiculture : CDA 2B, CAPIC, CANICO, CIVAM BIO CORSE, FREDON, INRA et AREFLEC.

CLEMENTINIER

Stade phénologique : Grossissement du fruit - Chute physiologique



Les ravageurs observés ci-après concernent tous les agrumes.

Cochenille asiatique :

Le pourcentage de larves mobiles et fixées diminue; il est de 87 % (San Nicolao) mais le risque de contamination est toujours élevé.

Il est vivement conseillé aux agrumiculteurs de ne pas rentrer dans les parcelles infestées afin d'éviter de disséminer le ravageur.

Le prochain comptage aura lieu la semaine du 4 juillet.

Mineuse (*Phyllocnistis citrella* Staint.) :

Les larves de la mineuse se nourrissent des jeunes feuilles en formant des galeries (des mines). Les conséquences sur un verger adulte sont nulles ; en revanche sur les jeunes plantations (moins de 4 à 5 ans), il est indispensable de protéger les pousses. Les dégâts de la mineuse peuvent entraîner un retard de 1 à 2 ans dans le développement des arbres.

Le réseau d'épidémiosurveillance des agrumes comprend plusieurs parcelles de référence réparties sur les 5 secteurs du réseau « maturité » : Borgo-Lucciana/Vescovato-Folelli/Moriani-Linguizzetta/Aléria-Antisanti et Ghisonaccia.

A ce jour, les premières mines ont été observées sur jeunes clémentiniers à Vescovato et à San Giuliano.

Le niveau de pression est élevé.



Galeries de mineuse (D Tommasi, CDA2B)

Directeur de
publication :
Jean Marc VENTURI
Président de la
Chambre
d'Agriculture de
Corse
15 avenue Jean
Zuccarelli
20200 BASTIA
Tél : 04 95 32 84 40
Fax : 04 95 32 84 49
Site Web :
chambragri2b.fr

PREVISIONS METEO - Haute-Corse

JOURNEE DU MARDI 21- Jour d'été !

En ce premier jour de l'été le temps est ... estival ! Après dissipation des brumes et des nuages bas côtiers, le soleil brille. En début d'après midi quelques cumulus se développent innocemment sur les sommets. Les brises de mer ou de vallées sont faibles. Les maximales s'étagent entre 25 en bord de mer et 29 dg dans le centre.

La nuit sera bien étoilée mais au petit jour de mercredi quelques nuages traînent en bord de mer. Les brises sont faibles et les minimales se situent entre 14 et 19 dg du centre vers le bord de mer.

MERCREDI 22 - Beau

Le temps reste bien ensoleillé. Les brises sont faibles à modérées. Les maximales s'étagent entre 25 et 30 degrés des plages vers le centre.

JEUDI 23 - Plutôt beau

Le ciel est souvent encombré de nuages bas sur la façade Est, et quelques faibles averses peuvent même se produire en cours d'après-midi sur les versants orientaux. Sur le reste du département, le temps est plus dégagé et bien agréable.

Les températures minimales s'étagent de 14 à 21 degrés des villages de montagne au bord de mer. Les températures maximales vont elles de 25 à 30 degrés. Les brises de 10 à 20 km/h soufflent sur la Haute-Corse, parfois renforcées jusqu'à une trentaine de km/h de secteur Sud à Sud-Est le long du rivage oriental.

VENDREDI 24 ET SAMEDI 25 – Du Soleil

Le soleil est omniprésent sur la période. Les températures ne bougent guère, voisines des normales de saison. Vendredi, un vent d'Ouest à Sud-Ouest faible à modéré, voire assez fort sur la Balagne et le Cap Corse, souffle sur notre département. Samedi, le vent faiblit en s'orientant au secteur Nord-Est à Nord-Ouest.

DIMANCHE 26 ET LUNDI 27 - Estival

Le soleil est toujours au programme sur les deux jours. Les températures sont stationnaires. Un vent faible à localement modéré souffle du secteur Nord-Est à Nord-Ouest.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut être transposée telle quelle à la parcelle. La chambre régionale d'Agriculture de Corse dégage toute responsabilité quant aux décisions prises par l'exploitant et les invite à prendre toutes les décisions sur la base d'observations qu'ils auront eux-mêmes réalisés sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletin d'information technique ou de conseils obtenus auprès des techniciens.